

RCS : VIENNE Code greffe : 3802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2016 B 01383 Numéro SIREN : 824 069 694 Nom ou dénomination : A.J.
--

Ce dépôt a été enregistré le 13/04/2022 sous le numéro de dépôt P2022/000029

2022OP00300

REPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE VIENNE

ORDONNANCE

Nous, Olivier MICHEL, Président du tribunal de commerce de Vienne,

Vu la requête et les moyens exposés par :

La société A.J. 629 chemin de l'Aérodrome Zone Artisanale du Saluant 38121 REVENTIN-VAUGRIS RCS Vienne 824 069 694

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30/09/2021

Vu les dispositions des articles L. 225-100, L.242-10, R. 225-64 et R. 210-19 du Code de Commerce,

PROROGEONS jusqu'au 31/05/2022

le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2021 de la société A.J. 629 chemin de l'Aérodrome Zone Artisanale du Saluant 38121 REVENTIN-VAUGRIS RCS Vienne 824 069 694 ;

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Vienne, le

13 AVR. 2022

Le président
Olivier MICHEL



Frais de greffe

Le greffier
Sylvie NIETO



de la présente ordonnance : 32.44 € TTC (22.12 € HT – 4.42 € TVA – 5.9 € débours)

Pour copie certifiée conforme



A.J.
Société par actions simplifiée au capital de 80 000 euros
Siège social : Zone Artisanale du Saluant, 629, Chemin de l'Aérodrome,
38121 REVENTIN VAUGRIS
824 069 694 RCS VIENNE

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VIENNE

**EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE CHARGEE D'APPROUVER
LES COMPTES DE L'EXERCICE**

Je soussigné Hervé GINEYS, demeurant Immeuble Les Nymphéas, 19, Quai Riondet, 38200 VIENNE,

Agissant en qualité de représentant permanent de la société "J.E.L.", Présidente de la société "A.J.", société par actions simplifiée au capital de 80.000 d'euros, dont le siège social est fixé Zone Artisanale du Saluant, 629, Chemin de l'Aérodrome, immatriculée sous le numéro 824 069 694 au Registre du Commerce et des Sociétés de VIENNE (Isère),

A l'honneur de vous exposer :

- que la société "A.J." a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social le 30 Septembre 2021, et qu'en conséquence les associés doivent statuer par décision collective sur les comptes annuels, au vu du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes, dans les six mois de cette date, soit au plus tard le 31 Mars 2022, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

- qu'elle se trouve dans l'impossibilité de le faire, le Commissaire aux comptes n'ayant pas, à ce jour, communiqué ses rapports, dont celui relatif à la certification des comptes annuels.

Qu'en conséquence,

Le soussigné sollicite qu'il plaise, Monsieur le Président, de proroger jusqu'au 31 Mai 2022 le délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2021.

Fait à REVENTIN VAUGRIS (Isère),
Le 29 Mars 2022.

Pour "J.E.L.", Présidente,
Hervé GINEYS

